

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Causerie Amicale Inc.	Numéro de permis 2009804	Date d'inspection Le 24 septembre 2025	
Nom de l'établissement Causerie Amicale		Numéro de téléphone (506) 576-6738	
Adresse 176 chemin Cormier Cross Cocagne NB E4R 2J5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	27 mars 2026	
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe que seulement 40% des membres du personnel détiennent un certificat d'un an en éducation à la petite enfance. L'exploitant doit s'assurer qu'au moins 50 % des membres du personnel possèdent un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou une formation équivalente. L'administratrice a indiqué qu'un plan est en place pour atteindre le taux requis de 50 %. Deux membres du personnel sont actuellement en voie d'obtenir leur certificat, dont la formation se terminera le 27 mars 2026.			
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	02 sept. 2025	
Commentaires : La Mentore en Assurance de la Qualité observe que 1 membre du personnel éligible a seulement complété 2 heures de développement professionnel et que 4 membres du personnel éligible n'ont effectué aucune heure de développement professionnel dans la dernière année de validité du permis. L'exploitant doit s'assurer que les membres du personnel éligible ont complété 10 heures de développement professionnel dans la dernière année de validité du permis.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	09 juil. 2025	
Commentaires : Durant l'inspection de suivi, la Mentore en Assurance de la Qualité observe que la surface protectrice est manquante à quelques endroits en dessous de l'équipement fixe dans l'aire de jeux extérieurs des enfants préscolaire. La Mentore en Assurance de la Qualité observe que des petites roches additionnelles sont arrivées, mais qu'ils n'ont pas encore été distribués dans l'aire de jeu. La Mentore en Assurance de la Qualité a eu une discussion avec un membre du personnel que les enfants ne peuvent pas utiliser la structure avant que la surface protectrice soit de la profondeur approprié. L'exploitant doit s'assurer que l'équipement fixe est entouré d'une surface protectrice de la profondeur appropriée comme indiqué dans le manuel de l'exploitant avant l'utilisation de la structure.			

Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour effectuer une inspection de suivi du renouvellement.

La Mentore en Assurance de la Qualité est présente durant le moment de transition vers l'intérieur et l'heure du dîner.

Le ratio est respecté durant la visite.

original signé par

Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 septembre 2025

Date

original signé par

Kimberly Mollins

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 septembre 2025

Date